



CATALOGUE FORMATIONS 2022

Version 2109.3



arasc formation

Tél : 03 88 55 99 91 - Mail : formation@arasc.fr
27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex
N° de déclaration d'activité formation 44 67 05971 67 - SIRET 032 041 688 00041

Depuis sa création en 1984, l'**arasc** a toujours cherché à diversifier ses activités pour répondre au mieux aux demandes de ses usagers : habitat inclusif, transport accompagné... et s'ancrer davantage dans l'économie locale : entreprise d'insertion et aujourd'hui, organisme de formation...

Au-delà des actions déjà menées pour nos personnels et avec plusieurs de nos partenaires, nous avons en effet choisi d'ouvrir largement notre activité de formation à l'ensemble des structures et des salariés de notre branche.

Pour accompagner l'évolution du secteur médico-social privilégiant toujours plus le maintien à domicile et développer les compétences et les bonnes pratiques des intervenants et de leurs encadrants, nous travaillons à l'enrichissement de l'offre de formations courtes présentée ici.

Nous vous proposerons ainsi dès le début de 2022, des stages inter et intra-entreprises, sur catalogue et sur mesure, répondant parfaitement aux problématiques que nous partageons tous : efficacité et pérennité de votre activité, satisfaction de vos clients, stabilité et évolution de vos équipes...

Pour la réussite de ce projet, **arasc formation** s'appuie sur l'énergie, l'expérience et les résultats des 173 salariés de l'association qui en 2020 ont assuré plus de 150.000 heures d'intervention à domicile avec 96% de satisfaction des usagers.

Responsable commercial et pédagogique de **arasc formation**, je serais très heureux d'échanger avec vous à propos de vos habitudes et de vos besoins, en contenu comme en organisation, en matière de formation professionnelle.

N'hésitez pas à me contacter directement au 03 88 55 99 91 !

Arnaud DELRIEU
Responsable OF

L'INTERVENTION AU DOMICILE

4. Travailler en sécurité au domicile d'un particulier
5. Entretien du cadre de vie avec les techniques et les gestes appropriés
6. Entretien du linge avec les techniques et les gestes appropriés
7. Établir une relation professionnelle de qualité avec la personne aidée et son entourage
8. Suivre les interventions dans le cahier de liaison au domicile des particuliers

LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

9. Donner du sens grâce au projet personnalisé
10. Promouvoir la bientraitance
12. Accompagner les personnes âgées dans leur processus de vieillissement
13. Connaître les pathologies liées au vieillissement
14. Accompagner la fin de vie
15. Accompagner avec bienveillance en habitat inclusif
16. Accompagner les personnes en situation de handicap à domicile

SE PROFESSIONNALISER

18. Parcours d'adaptation au poste d'assistant.e de vie à domicile

19. Tarifs
20. CGV
23. Indicateurs
24. Contact

TRAVAILLER EN SECURITÉ AU DOMICILE D'UN PARTICULIER



Public visé Professionnels des services à domicile / Demandeurs d'emploi

Prérequis Aucun

Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Apporter des bases théoriques sur la sécurité au travail

Sensibiliser les participants aux risques domestiques et aux principes d'ergonomie

Compétences visées

Connaitre les règles de sécurité de base

Savoir donner l'alerte en cas d'urgence

Être capable d'anticiper les risques d'accident

Mettre en œuvre les principes de sécurité afin de préserver sa santé et celle de la personne aidée

Contenu de la formation

- Les risques liés à l'entretien du logement et du linge / Les pictogrammes de danger
- Les risques pour les professionnels du domicile
 - Les troubles musculosquelettiques
 - Les chutes
 - Les déplacements professionnels
 - Les autres risques (chimiques, infectieux, psycho-sociaux)
- Adopter les gestes et postures adaptés pour prévenir les risques
 - L'ergonomie
 - Les gestes et postures adaptés
- Conduites à tenir en cas d'accident domestique, les consignes d'urgence
- La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail / La médecine du travail

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Partage d'expériences / Présentation diaporama / Remise de documents, vidéos / Mises en situation

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Évaluation en cours de formation à partir de quizz / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes exprimées par les participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Évaluation de la satisfaction à froid

Formatrice

Sabine BERINGER, Responsable de secteur Saad à l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

TSD-1 17 février 2022

TSD-2 19 mai 2022

TSD-3 20 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances de base sur l'entretien du cadre de vie
Sensibiliser les participants au développement durable
Prévenir les participants sur les risques liés à l'activité ménagère

Compétences visées

Savoir utiliser les produits d'entretien
Savoir respecter les choix de la personne
Organiser et prioriser les différentes tâches
Savoir s'adapter au matériel de la personne

Contenu de la formation

- Exposé théorique
 - Les règles d'hygiène domestique
 - La prévention des risques liés à l'activité physique (entretien du logement) / La prévention des risques chimiques
 - Le nettoyage des sols et surfaces / Les techniques de dépoussiérage, de nettoyage et de désinfection / Le respect des dosages et des temps d'action des produits ménagers
 - Le développement durable / Économie des produits, respect des supports (matériaux et équipements), tri des déchets
- Expérimentation
 - Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre de l'entretien du cadre de vie / Atelier animé par un professionnel du domicile

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Echanges sur les pratiques des participants / Vidéos / Présentation diaporama / Remise de documents / Mise à disposition d'un lieu et du matériel nécessaire pour l'atelier pratique

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence
Évaluation des acquis en cours de formation à partir de quizz et tests de connaissances / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Évaluation de la satisfaction à froid

Formatrices

Iwona DENIS, Cadre de secteur Saad à l'Arasc
Fatma UZGUR, Assistante de secteur Saad à l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

ECV-1 03 février 2022
ECV-2 02 juin 2022
ECV-3 08 septembre 2022
ECV-4 08 décembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

ENTREtenir LE LINGe AVEC LES TECHNIQUES ET LES GESTES PROFESSIONNELS APPROPRIÉS



Public visé Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi

Prérequis Aucun

Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances de base dans le domaine de l'entretien du linge

Sensibiliser les participants sur les risques au moment du repassage

Apporter des notions sur les petits travaux de couture

Compétences visées

Respecter les techniques d'entretien du linge

Respecter les choix de la personne

Contenu de la formation

• Exposé théorique

- Les symboles des étiquettes sur les textiles et les modes d'entretien
- Les produits et le matériel d'entretien du linge
- Les techniques d'entretien du linge, le lavage à la main ou en machine, le séchage, le repassage, en fonction du type de textile
- Le rangement tel que souhaité par la personne
- Les petits travaux simples de coutures à la main (ourlet, pose de bouton, etc.).

• Expérimentation

- Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre du repassage / Atelier animé par un professionnel du domicile

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Echanges sur les pratiques des participants / Vidéos / Remise de documents / Présentation diaporama / Mise à disposition d'un lieu et du matériel de repassage

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Évaluation des acquis en cours de formation à partir de quizz et tests de connaissances / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Évaluation de la satisfaction à froid

Formatrices

Iwona DENIS, Cadre de secteur Saad à l'Arasc

Fatma UZGUR, Assistante de secteur Saad à l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

ELI-1 04 février 2022

ELI-2 03 juin 2022

ELI-3 09 septembre 2022

ELI-4 09 décembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels du secteur médico-social / Demandeurs d'emploi
Prérequis Aucun
Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Apporter des bases sur la communication verbale et non verbale
Sensibiliser les participants à la notion de bienveillance
Aider les participants à mener une réflexion sur leur posture professionnelle

Compétences visées

Acquérir une posture professionnelle
Savoir transmettre de l'information à l'oral et à l'écrit
Prendre du recul et respecter les choix de la personne
Savoir respecter la personne dans sa dimension individuelle

Contenu de la formation

- Les techniques de base de la communication (écrite, verbale et non verbale)
- Les techniques de recueil d'information
- Prise en compte des consignes transmises directement par la personne ou par écrit
- Évaluer son travail en fin d'intervention dans une démarche de qualité
- Rendre compte à la personne oralement ou par écrit en son absence
- Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs
- Respecter les références culturelles et culturelles de la personne
- Respecter les règles de discrétion professionnelle
- Accepter la différence dans les façons de voir et de faire et s'adapter aux habitudes de la personne, notions de bienveillance

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / Vidéos / Présentation diaporama / Jeu sur les expressions du visage / Mises en situation

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence
Évaluation des acquis en cours de formation à partir de tests de connaissances / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formateur

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

RPQ-1 03 mars 2022

RPQ-2 23 juin 2022

RPQ-3 13 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

SUIVRE LES INTERVENTIONS DANS LE CAHIER DE LIAISON AU DOMICILE DES PARTICULIERS



Public visé Professionnels du domicile : Saad / SSIAD

Prérequis Aucun

Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les participants à l'utilité du cahier de liaison et aux règles d'utilisation

Aider les participants à améliorer la transmission de l'information autour de la personne

Apporter des outils pour aider les participants à objectiver et prioriser les informations.

Compétences visées

Savoir observer et transmettre de l'information

Respecter les règles de confidentialité

Être capable d'objectiver les écrits

Contenu de la formation

- Le cahier de liaison / Qu'est-ce que c'est ? / Quelle est son utilité ? / À qui s'adresse-t-il ? / Comment le renseigne-t-on ?
- Techniques d'écriture pour le cahier de liaison
- Responsabilité, sécurité, traçabilité / Secret professionnel et secret partagé
- Démarche qualité
- Les principales thématiques du cahier de liaison : Les tâches de ménage et d'entretien du cadre de vie / Le repas / L'aide à la toilette

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Partir du vécu des professionnels et privilégier la mise en situation pour échanger sur des situations concrètes / Exercices de mises en situation / Présentation diaporama

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Évaluation des acquis en cours de formation à partir de tests de connaissances et de mises en situation / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice

Iwona DENIS, Cadre de secteur Saad à l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

CLD-1 27 janvier 2022

CLD-2 07 avril 2022

CLD-3 06 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels du secteur médico-social
Prérequis Aucun
Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Appréhender le cadre réglementaire et les recommandations des bonnes pratiques
Acquérir la méthodologie de la démarche de projet personnalisé

Contenu de la formation

- Le contexte réglementaire
 - Loi de 2005
 - Loi ASV
 - Loi 2002
- Les RBPP
- La démarche de projet personnalisé
 - La place centrale de la personne dans son projet
 - Méthodologie
 - Les étapes du projet (Du recueil de données à l'évaluation et/ou la réactualisation du projet)
 - La co-construction avec les partenaires
 - La place de la famille / Les tuteurs et responsables légaux
 - Les attentes et les besoins
- Atelier pratique : À partir de situations concrètes, expérimentation de la démarche de projet

Moyens pédagogiques et techniques

Exposé théorique / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / Présentation diaporama

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Questionnaire de satisfaction et auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques

Formateur

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

PPI-1 31 mars 2022

PPI-2 16 juin 2022

PPI-3 21 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels intervenant auprès de personnes dépendantes

Prérequis Expérience de l'accompagnement de publics fragiles

Durée 2 journées

Objectifs pédagogiques

Permettre aux professionnels de s'approprier les notions de maltraitance et de bientraitance

Renforcer la démarche bientraitante des professionnels

Compétences visées

Savoir identifier les situations difficiles pouvant conduire à de la maltraitance

Savoir identifier et accepter ses limites en tant que professionnel

Adopter une posture bientraitante

Déroulé et contenu de la formation

Journée 1

- Notions essentielles relatives à la maltraitance et à la bientraitance
 - Les différentes formes de maltraitance du sujet âgé : La violence physique, psychique ou morale / La violence matérielle et financière / La négligence active et passive / La privation ou la violation des droits
 - La relation avec la personne aidée : L'infantilisation / Le tutoiement / Le jugement / Le manque d'empathie / d'attention
- Cerner la frontière entre ce que relève de la bientraitance et la maltraitance
 - Où s'arrête la bientraitance ? Où commence la maltraitance ?
 - Qu'est-ce que la bientraitance au sens des recommandations de l'HAS ?
- La bientraitance dans la relation avec la personne accompagnée
 - S'interroger sur la notion des besoins
 - Travailler sur les représentations des professionnels : qu'est-ce qu'une personne âgée ? / Le respect des droits et libertés de la personne accompagnée
 - La communication verbale / non verbale
 - La proxémie / le toucher
 - Le vouvoiement / le tutoiement
 - L'empathie / L'affect dans la relation
 - La distance professionnelle et les conséquences d'une trop grande proximité avec les personnes

Journée 2

- La bientraitance dans les actes de la vie quotidienne
 - La bientraitance lors de l'aide à la toilette
 - Les différentes fonctions de la toilette (hygiène mais aussi temps d'échanges et de détente/plaisir)
 - L'absence de toilette forcée
 - La bientraitance lors de l'aide au repas
 - Le respect du rythme de l'alimentation et des goûts de la personne

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Partage d'expériences / Présentation diaporama / Remise de documents, vidéos / Mises en situation

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes exprimées par les participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formateur

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

BTT-1 17 & 18 mars 2022

BTT-2 29 & 30 juin 2022

BTT-3 27 & 28 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES DANS LEUR PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT



Public visé Professionnels intervenant auprès des personnes âgées

Prérequis Aucun

Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les participants au processus de vieillissement et ses conséquences sur la personne vieillissante

Donner quelques repères pour aider les participants à reconnaître les symptômes du vieillissement

Initier à la communication bienveillante

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle bienveillante

Acquérir des connaissances dans le domaine de la gérontologie

Être capable de s'adapter aux situations individuelles des personnes

Contenu de la formation

- La représentation de la vieillesse et de la personne âgée dans notre société
- Comprendre le processus du vieillissement normal et ses différents effets :
 - Les impacts corporels
 - Les impacts cognitifs et mentaux
 - Les impacts psychologiques
 - Les impacts sociaux
- L'approche relationnelle basée sur la valorisation
- La communication positive avec la personne âgée

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / Vidéos / Présentation diaporama / Remise de documents

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice

Marie-Alix KIEFFER, Infirmière libérale

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

PRV-1 10 février 2022

PRV-2 15 septembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels des structures du secteur social et médico-social
Prérequis Expérience d'accompagnement de personnes âgées
Durée 1 journée

Objectifs pédagogiques

Éclairer les participants sur les pathologies fréquentes du vieillissement
Sensibiliser les participants aux conséquences de ces pathologies sur la vie quotidienne

Compétences visées

Être capable de soutenir la personne aidée
Être capable d'adapter l'intervention menée auprès de la personne en fonction de sa situation et de ses souhaits
Être capable de rechercher le bien-être et l'autonomie de la personne

Contenu de la formation

- Le processus et les effets du vieillissement normal
- Le vieillissement pathologique
- Les troubles physiologiques
 - Le diabète, ses conséquences et les conduites à tenir
- Les troubles neurologiques et troubles du comportement
 - La maladie d'Alzheimer
 - La maladie de Parkinson
 - La dépression

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les expériences des participants / Présentation diaporama / Remise de documents / Reportage et échanges / Mises en situation

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence
Évaluation en cours de formation à partir tests de connaissances / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice

Marie-Alix KIEFFER, Infirmière libérale

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

PAV-1 24 février 2022

PAV-2 29 septembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels des structures du secteur social et médico-social
Prérequis Expérience d'accompagnement de personnes en fin de vie
Durée 2 journées

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances sur les étapes de la fin de vie
Initier les participants à l'écoute et à la reformulation
Travailler la posture et la distance professionnelle

Compétences visées

Savoir écouter et reformuler
S'adapter aux différentes étapes que traverse la personne en fin de vie
Acquérir une posture professionnelle

Déroulé et contenu de la formation

Journée 1

- La fin de vie
 - Définition
 - Les étapes de la fin de vie
 - Les besoins de la personne en fin de vie
 - La notion de perte
- Les soins palliatifs
 - Définition
 - Les conceptions éthiques des soins palliatifs
 - Le cadre légal

Journée 2

- Accompagnement des personnes en fin de vie
 - La posture professionnelle face à une personne en fin de vie
 - Communiquer, accompagner et être en lien avec une personne en fin de vie
 - La distance professionnelle
 - Les directives anticipées et la personne de confiance

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Partage d'expériences / Exercices de groupes / Remise de documents / Vidéos / Echanges

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence
Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Évaluation de la satisfaction à froid

Formatrice

Marie-Alix KIEFFER, Infirmière libérale

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

FVD-1 27 & 28 mai 2022

FVD-2 16 & 17 novembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

Public visé Professionnels intervenant au sein d'un habitat inclusif
Prérequis Aucun
Durée 1 demi-journée

Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances sur le cadre législatif et réglementaire de l'habitat inclusif
Sensibiliser les participants sur la posture professionnelle face à des personnes en situation de handicap

Aider les participants à rentrer dans une démarche qualitative et appréhender le métier au-delà des aspects techniques

Sensibiliser sur la notion de bientraitance

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle et adapter la communication

Savoir placer la personne au centre de son projet

Contractualiser les objectifs définis dans le cadre du projet personnalisé

Prendre en compte la dimension individuelle dans la relation

Contenu de formation

- Qu'est-ce qu'un habitat inclusif ?
- Que disent les textes législatifs et réglementaires ?
- Les missions d'un habitat inclusif
 - Soutien à l'autonomie de la personne
 - Veille et sécurisation de la vie à domicile
 - Soutien à la convivialité
 - Aide à l'inclusion sociale
- L'esprit de l'habitat inclusif
 - La personne, ses droits et ses devoirs
 - L'implication et l'expression de la personne
 - La personne au centre de son projet
 - Le logement comme levier de l'accompagnement et de l'inclusion
 - Dimension individuelle et collective de l'accompagnement
 - Le projet de la personne et le travail d'équipe

Moyens pédagogiques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Questionnaire de satisfaction

Formateurs

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

HAI-1 20 mai 2022

HAI-2 24 novembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LEUR DOMICILE



Public visé Professionnels intervenant auprès de personnes en situation de handicap

Prérequis Aucun

Durée 2 + 1 journées

Objectifs pédagogiques

Sensibiliser les participants aux différentes formes de handicap

Donner quelques repères sur le cadre légal

S'approprier des outils de base pour adapter son intervention à la personne accompagnée

Prendre du recul sur sa pratique professionnelle

Compétences visées

Adopter une posture professionnelle bienveillante et respectueuse

Acquérir des connaissances dans le domaine du handicap

Être capable de s'adapter aux situations individuelles des personnes

Acquérir des connaissances de base sur les différentes formes de handicap

Déroulé et contenu de la formation

Journée 1

- Les représentations sur le handicap
- Définition
- La politique du handicap
- Les différentes formes de handicap (apport théorique mis en lien avec des situations pratiques)

Journée 2

- Les fondamentaux de la relation d'aide
- L'empathie
- La communication
- L'écoute active
- L'approche relationnelle basée sur la valorisation
- La relation avec l'entourage et les aidants
- Le travail pluridisciplinaire

Journée 3

Intervention d'un médecin psychiatre

- Changer de regard sur les personnes en situation de handicap psychique et sur la psychiatrie
- La consommation de produits psychoactifs chez les personnes en situation de handicap
- La posture, les attitudes face à certaines situations de crise, de refus
- Les risques psychosociaux

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / Présentation diaporama / Mises en situation

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Évaluation de la satisfaction à froid

Formateurs

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Dr Erwan SPEEG, Psychiatre - Médecin Coordonnateur

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

SHD-1 10-11 & 24 mars 2022

SHD-2 09-10 & 24 juin 2022

SHD-3 21-22 septembre & 07 octobre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

PARCOURS D'ADAPTATION AU POSTE D'ASSISTANT.E DE VIE



Public visé Professionnels des services à domicile sans diplôme du secteur
Prérequis Cumuler trois années d'expérience professionnelle à domicile
Durée 5 journées de théorie et 35 heures de pratique

Objectifs pédagogiques et compétences visées

Valider les connaissances nécessaires pour intervenir auprès de personnes en perte d'autonomie

Évoluer professionnellement et acquérir de nouvelles compétences

Garantir la qualité des interventions menées et de la prise en charge des personnes

Contenu de formation

- Cinq modules théoriques en centre de formation
 - Organisation des interventions
 - Préparation des repas
 - Connaissance des publics
 - Pathologies du vieillissement et les handicaps
 - Aide aux actes d'hygiène corporelle
- Un module pratique en immersion professionnelle
 - Binôme à domicile avec un salarié diplômé et expérimenté

Moyens pédagogiques

Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / Stage pratique accompagné par un professionnel expérimenté et diplômé

Suivi de l'exécution et modalités d'évaluation de l'action

Émargement et attestation de présence

Questionnaire de satisfaction

Formateurs

Sabine BERINGER, Responsable de secteur Saad de l'Arasc

Fatma UZGUR, Assistante de secteur Saad de l'Arasc

Richard CHAMPAGNE, Directeur de l'Arasc

Marie-Alix KIEFFER, Infirmière libérale

Dates prévisionnelles en inter-entreprises

APT-1 04-05-06 & 12-13 mai 2022

APT-2 02-03-04 & 09-10 novembre 2022

Cette action de formation peut également être assurée en session intra-entreprise.

FORMATIONS
INTER-ENTREPRISES

250€ NET
PAR JOUR ET PAR STAGIAIRE

FORMATIONS
INTRA-ENTREPRISES

1.600€ NET
PAR JOUR ET PAR GROUPE
DE 12 STAGIAIRES MAXIMUM

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par l'Arasc au Client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielle, incluant, ou non, des modules effectués à distance. Les formations présentielle peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées dans le catalogue et sur le site de l'Organisme de formation ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (formations intra).

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. Formations inter-entreprises.

Toute commande inter-entreprises expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date). Pour toute inscription une convention de formation est adressée au Client. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation.

2.2. Formations intra-entreprises.

Toute demande intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés. Le client se charge d'informer les stagiaires, du contenu de la formation, du lieu, des dates et des horaires. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation (en originaux). Les attestations de présence sont remises en main propre aux stagiaires. Le questionnaire d'évaluation de la formation est communiqué au client dans les deux mois qui suivent l'action de formation.

2.3. Droit à l'image. Les photographies prises à l'occasion de la réalisation des prestations peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'organisme de formation, notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres. A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

3. MODALITÉS DE FORMATION

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations inters peuvent être assurées dans les locaux du Centre de formation ou dans un site extérieur. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (au minimum, un vidéoprojecteur et un tableau papier).

Les participants des formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4. PRIX DE VENTE

4.1. Formations inter-entreprises.

Les prix des formations inter-entreprises sont indiqués en net de taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité sauf aux cas décrits aux articles 6 et 7. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise. Le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

4.2. Formations intra-entreprises.

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs peuvent être facturés en sus.

5. CONDITION DE RÈGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

Les factures sont payables à réception de la facture ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire. Des pénalités peuvent être appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture.

6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

7. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

7.1. Formation inter-entreprises.

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé. En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical ou arrêt de travail, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée.

A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les nom, prénom et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

7.2. Formations intra-entreprises.

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus). Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation. Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du contrat.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation. En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de formation aux fins de réalisation, de suivi, et d'évaluation de la formation ; le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le participant et le Client bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le participant ou le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'organisme formateur Arasc.

10. RÉCLAMATIONS, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à Arasc Formation
Adresse postale : 27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex
Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Le siège du vendeur est le seul tribunal compétent en cas d'éventuels différends portant sur les contrats ou sur le déroulement des actions.



INDICATEURS DE PERFORMANCE 2021

Pour l'ensemble des personnes interrogées sur l'année :

- Le taux de satisfaction des stagiaires concernant l'organisation, le contenu, l'animation des formations est de 95,87%
- Le taux de stagiaires déclarant par auto-évaluation que leur niveau de maîtrise des compétences a augmenté est de 90,91%
- Le taux de stagiaires déclarant leur intention de recommander la formation auprès de leurs collègues est de 91,67%

Contactez-nous pour nous faire part de vos questions et de vos projets. Nous trouverons ensemble des solutions adaptées à tous vos besoins de formation...

Par téléphone

Arnaud DELRIEU

Responsable arasc formation

03 88 55 99 91

Par email

formation@arasc.fr

Sur notre site web

www.arasc.fr rubrique formation

Par courrier

arasc formation
27, rue de Molsheim
67000 Strasbourg